

Délégation Territoriale des Flandres
Commune d'Armbouts - Cappel 59016
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs : Rocamerdyck Langhegracht Billeudyck Petit Rocamerdyck Yorendyck A.P. du 22/10/1963	Ddtm
I.2 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes des monuments historiques	Église St Martin - Parcelle B25 A.P. du 26/02/2001	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.1bis	HYDROCARBURES LIQUIDE Servitude de protection des pipelines	Pipe-line: CAMBRAI – DUNKERQUE Largeur de la servitude 40 m Décret du 27/10/1955	Dreal
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations: SPYCKER - COUDEKERQUE D.N.300 D.U.P. du 06/08/75	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : Grande-Synthe–Quatre Ecluses : 225 kV Coudekerque–Les Dunes–Grande Synthre : 90kV Coudekerque-Holque-Noord : 90 kV Grande Synthe-Noord : 90 kV	Rte
I5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc GRANDE SYNTHSE - LES DUNES et Antennes Décret N° 91 - 1147 du 14/11/1991	Dreal
II.3 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	Rue du Coq Hardi : Arrêté du 17/02/1975 R.D. 52 : Arrêté du 02/05/1905	
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Bourbourg - 59094
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1	Conservation du Patrimoine Eaux		
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	<p>1er Section des Wateringues : Palynckdyck ,Grand Meulengracht, Petit Meulengracht, Cousliet, Haute Warande Gracht, La Wasches, Wissel Gracht , Aven , Petit Redyck du Palynckdyck , Saint Peirrebrouck, Repdyck de la Wasches au Palynckdyck , Wingaert Vliet, Cappelgracht, Repdyck du Cappelgracht Branche du Cappelgrecht, Nieuwgracht 2ème Section des Wateringues : Vliet , 1ère Branche du Vliet</p> <p>2ème Branche du Vliet, Nieuwgracht, 1ère Branche du Nieuwgracht, 2ème Branche du Nieuwgracht, Branche Est du Nieuwgracht , Biseweghe, Aven, Grand Hoymille, Vieille Colme, 1ère Branche de la Vieille Colme, 2ème Branche de la Vieille Colme, Isel Gracht, Branche de l'Isel Gracht Grand Meulengracht, Petit Meulengracht, Watergang au Sud du chemin de la Charité, Watergang au Sud du chemin de St Nicolas, Mells, Branche Ouest de la Mells, Branche Est de la Mells, Petit Denna, Sach Gracht, 2ème Branche du Sach Gracht Babilgracht, Grand Saint Pierrebrouck, Watergang d'alimentation, Denna, Branche du Denna, Galguegracht, Petit Hoymille A.P. du 22/10/1963</p>	Ddtm
I.2	Conservation du Patrimoine Culturel		
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des Monuments historiques	<p>. Eglise St Jean Baptiste (Chœur) Cl.M.H. du 16/03/1920 . Ancien hospice St Jean, 1 rue de l'hospice façades et toitures I.M.H. du 04/03/1983 . 29 Grand'Place. Ancienne prison : façades, toitures et cachots I.M.H. du 22/11/1972 . Immeuble abritant le marché aux poissons et le garage des sapeurs-pompier1, rue Pasteur et 2 rue de Dunkerque Façades et toitures I.M.H. du 04/03/1983 . Maison de Edmond de Coussemaker, Façades et Toitures et Parc, lieu dit "La Distillerie" Parcelles 1277, 1278 ,1279, 1280, 1281 I.M.H. du 15/06/2004</p>	Drac

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Bourbourg - 59094
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : . GRAVELINES - WARANDE 1-2-3-4-5-6 2 X 400Kv . CHEVALET WARANDE 2 x 400 Kv . AVELIN - WARANDE et WARANDE -WEPPES 2 x 400kV . LES ATTAQUES - WARANDE et MANDARINS -WARANDE 2 x 400kV . GRANDE SYNTHE -WARANDE et HOLQUE WARANDE 2 x 225kV . GRANDE SYNTHE - WARANDE 2 x 225kV . GRAVELINES - WARANDE et BRODE - WARANDE 2 x 225kV . DENNA - WARANDE et GRAND COLOMBIER - WARANDE 2 x 225kV . GRAVELINES - WARANDE et GRAND COLOMBIER - WARANDE 2 x 225kV . GRANDE SYNTHE - HOLQUE 225 kv . HOLQUE WARANDE 225Kv . Poste de WARANDE 400/225 kv	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . EPERLECQUES - BOURBOURG D.N.200 . Alimentation TREFILERIES DN 200 . PRES SAINT GEORGES DN 150 . BOURBOURG-GRAVELINES DN 150 . ANTEN SAINT GEORGES SUR L'AA DN 150	Grt gaz
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection Des lignes ferroviaires	Ligne: COUDEKERQUE - LES FONTINETTES	Sncf
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	Rue des Capucines : AP du 20/12/1938 Grand Place : AP du 25/04/1939 Rue Faidherbe : AP du 25/04/1939 Rue de la Gendarmerie : AP du 25/04/1939 Quai de l'hospice : AP du 25/04/1939 Place hôtel de ville : AP du 25/04/1939 Rue des traiteurs et rue Jean Bart AP du 25/04/1939 Rue du 11 Novembre : AP du 23/07/1935 Rue de la Paix : AP du 20/12/1938 Rue des Pénitentes : AP du 25/04/1939 Rue du Pont des Soupirs : AP du 23/07/1935 Rue République : AP du 23/07/1935 Rue B.Vandenbroucque : AP du 27/08/1958 Rue Lamartine : AP du 24/04/1961 Rue Verte : AP du 24/04/1961 Chemin du Ketelboutstrae : AP du 07/03/1962 Rue du Château : AP du 07/03/1962 D 2 : Rue de Bergues D 2 : Rue du Plantis – Rue de Guindal Rue Schadet Vercoustre Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord Place du Général de Gaulle D 11 : Rue de Cassel	Conseil Général

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Bourbourg - 59094
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
Utilisation de certaines ressources : communications (suite)			
		Rue de l'Yser : AP du 07/03/1962 Rue de Verdun : AP du 15/06/1962 R.D.1 traverse en campagne : AP du 22/01/1878 C.D. 11 : AP du 26/10/1938 Rue Verte (2è partie) : AP du 07/03/1962 Rue des Remparts : AP du 23/07/1935 Rue des Écoles et de l'Abbaye : AP du 25/04/1939 Rue des Martyrs de la résistance AP du 20/12/1938 Place & rue du Marché aux fruits : AP du 25/04/1939 Rue du Marché aux Vaches : AP du 25/04/1939 Rue de Gravelines et Grand'Place : AP du 24/07/1841 RD.11 rue de Dunkerque, Grand'Place et rue des douanes : AP du 27/09/1927 Place Wythof et rue St Omer AP du 24/07/1841	
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	Voie Express : RD600 (Dunk.-St Omer) D.U.P. du 28/06/1977	Dir
II.3 Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.1	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques	Centre de BOURBOURG EDF cct : 5922054 Décret du 18/04/1995 Centre de BOURBOURG cct : 5922023 Décret du 14/10/1992	Anfr
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Centre de BOURBOURG cct : 5922023 Décret du 16/11/1987	
PT.2 LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Liaisons : BOLLEZEELE - BOURBOURG Décret du 16/11/1987 Liaison BOURBOURG - GRANDE SYNTHÉ EDF Tronçon Bourbourg EDF - Cassel Décret du 02/05/1995	
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Bray-Dunes 59017
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 4ème section des wateringues Fossé de Séparation petite Grand Mardyck A .P. du 22/10/1963	Ddtm
I.2- Conservation du Patrimoine Naturel			
AC.3	RESERVES NATURELLES VOLONTAIRES Servitude de protection des réserves naturelles volontaires	Réserve naturelle de la Dune Marchand 83 ha Décret du 01/10/1990	Dreal
I.3 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.2	SITES NATURELS ET URBAINS Servitude de protection Des sites naturels	Site des dunes de Flandre Maritime S. Ins. Du 25/02/1972 S. CI. du 31/08/1978	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des Lignes ferroviaires	Ligne : DUNKERQUE - BRAY DUNES	Sncf
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 947 : A.P. du 26/08/1897	Conseil Général
EL.9	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL Servitude de passage des piétons sur le bord de mer	Mer du Nord	Ddtm
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	Déviation de la R.D.947 D.U.P. du 13/11/1990	Dir
FRONT.	FRONTIERE Servitude non-aedificandi	Frontière franco-belge Traité de COURTRAI du 28/03/1820	
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Capelle la Grande - 59131
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 2ème section : Coodyck Langhegracht 1ère branche du Verlorenkost 2ème Branche de Verlorenkost Repyck du Verlorenkost A.P. du 22/10/1963	Ddtm
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . SPYCKER - COUDEKERQUE - D.N.300 Arrêté du 06/08/1975 . CAPPELLE LA GRANDE- LEFFRINCKOUCKE - D.N.250 Arrêté du 25/05/1985 . CAPPELLE LA GRANDE-CAPPELLE LA GRANDE DN 100	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : . LES DUNES – GRANDE SYNTHÉ - QUATRE ECLUSES : 225 kV . GRANDE SYNTHÉ – QUATRE ECLUSES 225 Kv . COUDEKERQUE – LES DUNES – GRANDE SYNTHÉ : 90 kV . COUDEKERQUE-HOLQUE-NOORD (GRACHT) : 90 kV . GRANDE-SYNTHÉ-NOORD (GRACHT) : 90kV	Rte
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc : GRANDE SYNTHÉ - LES DUNES et Antennes Décret N° 91- 1147 du 14/11/1991	Dreal
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des Lignes ferroviaires	. Ligne : ARRAS – DUNKERQUE . Voie de service	Sncf
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D.2 (route de Bourbourg) Arrêté 23/08/1898	Conseil Général
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Coudekerque - Branche -59155
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	4ème Section des Wateringues Canal des MOERES Watergang de Coudekerque Watergand de la chapelle Leedyck Branche de Leedyck 2 ème Branche du Leedyck A .P. du 22/10/1963	Ddtm
I.2 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques	Villa Myosotis, 545, Av.de Rosendaël (Dunkerque) Ins M.H. du 29/07/1985	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . CAPPELLE LA GRANDE -LEFFRINCKOUCKE D.N.250 – Arrêté du 16/04/1985 . SPYCKER - COUDEKERQUE D.N.300 Arrêté du 06/08/1975 . COUDEKERQUE - WORMHOUT D.N.200 Arrêté du 03/09/1988	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : . LES DUNES – GRANDE SYNTHE - QUATRE ECLUSES : 225 kV . GRANDE SYNTHE – QUATRE ECLUSES 225 Kv . COUDEKERQUE – LES DUNES – GRANDE SYNTHE : 90 kV	Rte
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc GRANDE SYNTHE - LES DUNES et Antennes Décret N° 91- 1147 du 14/11/1991	Dreal
II.1 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des Lignes ferroviaires	Lignes : ARRAS - DUNKERQUE COUDEKERQUE - LES FONTINETTES DUNKERQUE - BRAY DUNES	Sncf
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 7 Arrêté du 14/04/1896 RD 916b	Conseil Général
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	Voies Express : Rodeau Urbaine Sud Pénétrante EST de DUNKERQUE Antenne de Rosendaële D.U.P. : 02/08/74 - 10/03/76 - 15/03/77	Dir
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Coudekerque - Village 59154
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Canal des Moères Watergang de Coudekerque Branche de Coudekerque 2ème Branche de Coudekerque 3ème Branche de Coudekerque Grand Heyleet Petit Heyleet Watergang de la Chapelle A.P. du 22/10/1963	Ddtm
I.2 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques	. Fort Vallières S.I. 22/01/1973 Sur la commune de Bergues : . Enceinte fortifiée avec ses bâtiments C.I.M.H. du 20/03/1936 . Abords des fortifications S..I. du 22/02/1949	Drac
AC.2	SITES NATURELS ET URBAINS Servitudes de protection des sites	Les fortifications de Bergues Ins. M.H. du 22/02/1949 Le Fort Vallières Ins. M.H. du 22/01/1973	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . CAPPELLE LA GRANDE-LEFFRINCKOUCKE . SPYCKER-COUDEKERQUE	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : . LES DUNES – GRANDE SYNTHÉ - QUATRE ECLUSES : 225 kV . GRANDE SYNTHÉ – QUATRE ECLUSES 225 Kv . COUDEKERQUE – LES DUNES – GRANDE SYNTHÉ : 90 kV	Rte
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc GRANDE SYNTHÉ - LES DUNES et Antennes Décret N° 91- 1147 du 14/11/1991	Dreal
II.1 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 72 : Arrêté du 14/04/1896	Conseil Général
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Craywick - 59159
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs : Schelvliet , Loopersport repdyck et branche, Palyckdyck Vingear Vliet,Wissel Gracht, Aven, Soudgracht A.P. du 22/10/1963 et 12/12/1970	Ddtm
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	GRANDE SYNTHÉ-HOLQUE n°1 : 225kV GRANDE SYNTHÉ-WARABDE n°1 : 225kV HOLQUE-WARANDE n° 1 : 225 kV GRANDE SYNTHÉ-WARANDE n°2 : 225 kV GRANDE SYNTHÉ-WARANDE n°3 : 225 kV GRANDE SYNTHÉ-GRAVELINES n°1 : 90 Kv	Rte
II.1 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des Lignes ferroviaires	Ligne : COUDEKERQUE - LES FONTINETTES	Sncf
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 217 Arrêté du 23/08/1901	Conseil Général
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	R.N. 316 (Voie express) R.D. 300	Dir
II.3 Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.1	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques	Centre de BOURBOURG CCT : 592203 Décret du 14/10/1992	Anfr
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Dunkerque - 59183
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1	Conservation du Patrimoine Eaux		
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs : 4ème section A.P.du 22/10/1963 DUNKERQUE : Canal des Moères (11200m) ROSENDAEL : Fossé n°3 de Rosendaël (400m) Fossé n°4 de Rosendaël (450m) Fossé n°5 de Rosendaël (450m) Fossé n°6 de Rosendaël (725m) 1ère section A.P.du 02/12/1970 PETITE SYTNHE : Dériviation du Noort Gracht (837m) Albeck (1150m),Niew Albeck (900m) Oude Albeck (550m)	Ddtm
I.2	Conservation du Patrimoine Culturel		
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques	. Église St Eloi Cl.M.H. 30/10/1916 . Beffroi Cl.M.H. liste de 1840 . Tour du Leughenaer, place du Minck I.M.H. 06/01/1989 . Porte Jean Bart, place Charles Valentin I.M.H. 06/01/1989 . Phare du Risban, route de l'Écluse Trystram Cl.M.H. 19/04/2011 . Feu Saint-Pol, route de l'Jetée, écluse Trystram I.M.H. 31/12/1999 . Bâtiment de la Subdivision des Phares et Balises, 38 Quai des Américains I.M.H. 30/12/2010 . Formes de radoub n°3 et 5 et usine de pompage, Rue de l'Écluse Trystram I.M.H. 31/12/1999 . Établissement de bains de style mauresque, Rue de l'Écluse de Bergues et Quai au Bois I.M.H. 20/10/82 . 38 Rue des Arbres I.M.H. 06/12/1988 . 14 Rue David d'Angers I.M.H. 04/02//1998 . Hôtel de Ville parties extérieures et intérieures I.M.H. 04/03/2002 . 15 Rue Faulconnier, Hôtel de l'Armateur I.M.H. 21/12/1984 . 28 Rue Faulconnier I.M.H. 06/12/1988 . 28, Rue Nationale I.M.H. 13/10/1987 . 20-22, Rue du Sud I.M.H.06/12/1988 DUNKERQUE - MALO LES BAINS : . 51 Rue Gustave Lemaire I.M.H. 06/12/1988 . 51 à 53 digue de Mer Villa "Les Sourires" I.M.H. 20/12/1988 . 75 digue de mer, Villa « Quo Vadis » I.M.H. 06/12/1988 DUNKERQUE - PETITE SYNTHÉ . Ruine de la vieille écluse de Mardyck Cl.M.H. 18/06/1930 DUNKERQUE - ROSENDAEL . Monument de la Fondation I.M.H. 08/08/1996 . 260, Rue Anatole France Villa "moscovite" ou Castel Joly" I.M.H. 06/12/1988 . 545, Avenue de Rosendaël Villa "Myosotis" I.M.H. 29/07/1985 . Quartier Excentric 25 Rue André Chénier (2 arrêtés) I.M.H. 20/12/1988 . Quartier Excentric 26-28 Rue Eugène Dumez I.M.H. 20/12/1988 . Quartier Excentric 57-63-120 Rue Martin Luther King I.M.H. 20/12/1988	Drac

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.1bis	HYDROCARBURES LIQUIDE Servitude de protection des pipe-lines	Pipe – Line GRAVELINE -MARDYCK (hors service)	Dreal
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . DUNKERQUE-DUNKERQUE (CI SRD) DN 150 . LOON PLAGE-DUNKERQUE (CI TOTAL) DN 200 . CAPPELLE LA GRANDE-LEFFRINCKOUCKE DN 250 . LOON PLAGE-DUNKERQUE DN 300 . BROUCKERQUE-LOON PLAGE DN 400 . LOON PLAGE-PITGAM (HAUTS DE FRANCE 2 RNE) DN 900 . LOON PLAGE-CUVILLY (HAUTS DE FRANCE 1 RNE) DN 1100	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : GRANDE SYNTHÉ - WESTHOUCK 2*225kv GRANDE SYNTHÉ - GRAVELINES 90kv GRANDE SYNTHÉ - HOLQUE 2*225kv GRANDE SYNTHÉ - WARANDE 2*225kv GRANDE SYNTHÉ - FORTELET 1 90kv GRANDE SYNTHÉ - QUATRE ECLUSES 2*225kv	Rte
I5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Azoduc GRANDE SYNTHÉ - MARDYCK Oxyduc DENAIN - DUNKERQUE et Antenne Oxyduc GRANDE SYNTHÉ - LES DUNES et Antennes	Dreal
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Lignes : ARRAS - DUNKERQUE COUDEKERQUE - LES FONTINETTES DUNKERQUE - BRAY DUNES	Sncf
T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome CALAIS MARCQ	
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	Section Centre ville : R.D.916 (Rue de Lille) : 19/10/1884 Rue de la Porte d'eau : 14/12/1970 Place Calonne : 14/12/1970 Section Malo les Bains : Avenue Guillain : 06/03/1973 Section de Rosendaël : Rue Claezman : 13/11/1901 Rue Jacobson : 31/07/1908 R.D.60 (av. Rosendaël) : 22/04/1909 Section de Petite Synthe : R.D.52 (rue A.Pérès) : 27/04/1897 R.D.1 (route de Fort Mardyck) : 23/06/1901 R.D.204 (rue F.Coquelle) : 20/08/1907 Chemin dit du Krubbylaert : 21/09/1938 Rue P.Dessinguez : 21/09/1938 Section de Saint-Pol-sur-Mer : R.D.1 (Rue de la République) : 05/04/1894 R.D.I.b (Rue M. Berteaux) : 08/09/1882 R.D.52a (Rue Maréchal Foch) : 21/06/1906	Conseil Général

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
Utilisation de certaines ressources : communications (suite)			
EL.9	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL	Mer du Nord Sentier de grande randonnée du littoral	Ddtm
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	Voies Express : Pénétrante Est de Dunkerque + Antenne de Rosendaël D.U.P : 02/08/1974 ; 10/03/197 ; 15/03/1977	Dir
II.3 Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.1/PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques	Centre de MARINE DUNKERQUE Décret du 17/01/1983 Centre de SEMAPHORE DUNKERQUE Décret du 07/03/1963 Centre de DUNKERQUE - PORT EST - ECLUSE WATTIER Décret du 20/02/1985 Centre de GRANDE-SYNTHE Décret du 18/04/1995	Anfr
P.T2 LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Liaisons : 1 – Escalles (62) Mont d'Hubert Tour de Reuze 2 – Dunkerque – Sémaphore – Tour de Reuze 3 – Marine Tour de Reuze Décrets du 20/11/1992	Anfr
III - Défense Nationale			
AR.1	NAVIGATION INTERIEURE Servitude de la navigation et défense des côtes	Sémaphore de Dunkerque Cir.1689 DEF.T.M. : 07/08/1974	
IV - Sécurité			
PM2	RISQUES TECHNOLOGIQUES Servitudes de protections sur terrains pollués autour des ICPE	Société BP France (ancien établissement situé Zones des Salines) Arrêté du 13/12/2011 Société BORAX FRANCAIS (ancienne décharge interne de stockage de borogypse) Arrêté du 02/11/2009 Société ASTRAZENCA DUNKERQUE production	Dreal
V - Salubrité			
	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetières civils et militaires La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

Pour les adresses des gestionnaires, voir liste ci-jointe

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Ghyvelde - 59260
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 4ème Section des Wateringues : Jonckleet, Verlorencost, Houdehave, Canal des chats, Moereleet	Ddtm
I.3 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	SITES NATURELS ET URBAINS Servitude de protection des Monuments Historiques	Restes du Moulin à vent dit « Moulin du Rhin » situé sur la commune de Les Moères Ins.M.H. du 24/10/1977	Drac
AC.2	SITES NATURELS ET URBAINS Servitude de protection des sites Naturels	Les Dunes de Flandre Maritime S.C. du 31/08/1978 Les Dunes Fossiles S.I. du 11/09/1975	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des Lignes ferroviaires	Ligne : DUNKERQUE - BRAY DUNES Voie de service	Snecf
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 947 (ex RN 347) : 27/01/1858 , 21/09/1861 et 16/04/1901	Conseil Général
EL.9	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL Servitude de passage des piétons Sur le bord de mer	Mer du Nord	Ddtm
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	Déviation de la R.D.947 D.U.P. du 13/11/1990 D 601	Dir
FRONT.	FRONTIERE Servitude non-aedificandi	Frontière franco-belge Traité de COURTRAI du 28/03/1820	
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Grand-Fort- Philippe - 59272
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.3 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des Monuments Historiques	. Fortifications avec le mur d'escarpe , le fossé et le corps de garde (Gravelines) I.S.M.H. le 19/02/1948 . Phare de Petit Fort Philippe I.S.M.H. le 30/12/2010	Drac
II.b Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 11G, Rue de Gravelines A.P. du 06/10/1897 R.D. 11G, Rue Félix Faure A.P. du 06/10/1897	Conseil Général
EL.9	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL Servitude de passage des des piétons sur le bord de mer	Mer du Nord	Ddtm
T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome de CALAIS – DUNKERQUE A.M. du 10/01/1979	
II.e Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.1	TELECOMMUNICATIONS Servitude de Protection des Centres Hertziens contre les Perturbations Électromagnétiques	Centre de GRAVELINES - CENTRALE EDF Cct : 5922022 Décret du 14/10/1992 Centre de GRAND FORT PHILIPPE cct 592258 Décret du 03/03/1994	Anfr
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de Protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles	Centre de DUNKERQUE - TOUR DE REUZ Cct : 590603 Décret du 20/11/1992	
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.a Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 1ère Section des Wateringues : Repdyck, Vandael, Duyderdyck, Repdyck, J.Foutrain, Repdyck Le Jeune, Repdyck Clément, Repdyck Bocle, Vlamynck Gracht , Helledyck, Repdyck de l'Ouest Repdyck de l'Est, Watergang des Maraîchers, Watergang Devulder au Nord du C.D.I Watergang Malégarie de dessèchement d'Usinor A.P.du 22/10/1963	Ddtm
II.a Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.1bis	HYDROCARBURES LIQUIDE Servitude de protection des pipe-lines	Pipe – Line CAMBRAI-DUNKERQUE Largeur de la servitude 40 m Décret du 27/10/1955	Dreal
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations: BOURBOURG - GRANDE SYNTHE SPYCKER - GRANDE SYNTHE	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection Des lignes haute-tension	Lignes : . AIR LIQUIDE (A GRANDE SYNTHE)- GRANDE SYNTHE 225 kV . BRAEK-GRANDE SYNTHE 2*225 kV . FOUTEIN-GRANDE SYNTHE 2* 225 kV . GRANDE SYNTHE-WESTHOUCK (COPENOR G.I.E.) 2*225 kV . GRANDE SYNTHE-HOLQUE 225kV . GRANDE SYNTHE-QUATRE ECLUSES 225kV . GRANDE SYNTHE-ROSEBOOM 225kV . GRANDE SYNTHE-WARANDE 3*225kV . AIR LIQUIDE (A GRANDE SYNTHE)- GRANDE SYNTHE 90 kV . COUDEKERQUE-DUNES (LES)- GRANDE SYNTHE 90 kV . FORTELET-GRANDE SYNTHE 2*90 kV . GRANDE SYNTHE-RUYTINGEN (DUNKERQUE LNG) 90 kV . GRANDE SYNTHE -GRAVELINES 90kV . GRANDE SYNTHE-NOORD (- GRACHT) 90 kV . GRANDE SYNTHE-USINOR (SOLLAC A DUNKEROUE) 2*90 kV	Rte
Utilisation de certaines ressources : énergie (suite)			
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Azoduc GRANDE SYNTHE - MARDYCK Oxyduc DENAIN - DUNKERQUE et Antenne Oxyduc GRANDE SYNTHE - LES DUNES et Antennes	Dreal

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.b Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Lignes : COUDEKERQUE BRANCHE – FONTINETTES DESSERTES PORT AUTONOME DUNKERQUE	SnCF
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D.201 (rue Salvador Allende, rue du Moulin) : 23/08/1901	Conseil Général
EL.9	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL Servitude de passage des piétons sur le bord de mer	Mer du Nord	Ddtm
II.e Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.1	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Centre de GRANDE SYNTHE EDF Cct:5922053 Décret du 18/04/1995	Anfr
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des faisceaux hertziens contre les obstacles	Liaison : BOURBOURG EDF - GRANDE SYNTHE EDF Tronçon Grande Synthe EDF - Cassel Décret du 02/05/1995	
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Centre de DUNKERQUE - PORT EST - ECLUSE WATTIER Cct:5915003 Décret du 18/01/1985	
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des faisceaux hertziens contre les obstacles	Liaison : ESCALLES MONT D'HUBERT - TOUR DU REUZ Décret du 20/11/1992	
III Sécurité			
PM2	RISQUES TECHNOLOGIQUES Servitudes de protections sur terrains pollués autour des ICPE	Société BP France (ancien établissement situé Zones des Salines) Arrêté du 13/12/2011	Dreal
V - Salubrité			
	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetières civils et militaires La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

Pour les adresses des gestionnaires, voir liste ci-jointe

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1	Conservation du Patrimoine Eaux		
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 1ère Section des Wateringues : Schelfvliet ,Grand Saint Willebrode ,Branche du Schelfvliet Grand Meulengracht Petit Meulengracht ,Branche du Petit Saint Willebrode Repdyck de la Branche du Petit Saint Willebrode, Craydyck A.P.du 22/10/1963	Ddtm
I.2	Conservation du Patrimoine Culturel		
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques	. Porte de Dunkerque avec les fortifications et les terrains situés dans un rayon de 500m Cl.M.H. Décret du 11/08/1936 Fortifications, Poudrière, Citerne, Façades et Toitures avec le mur d'escarpe et le fossé et le corps de garde I.S.M.H. du 19/02/1948 Le Beffroi Municipal I.S.M.H. le 19/02/1948 . Moulin à vent dit « Moulin des Huttes » Ins.M.H.du 13/05/1986 . Gare : Façades et toitures, rue de la gare Ins.M.H.du 14/02/1995 . Phare de Petit Fort Philippe en totalité avec son bâtiment d'assise, Boulevard de l'est Ins MH du 30/12/2010	Drac
AC.2	SITES NATURELS ET URBAINS Servitude de protection des sites	Site Classé Moulin des Huttes Arrêté Ministériel du 16/03/1972	Drac
II.1	Utilisation de certaines ressources : énergie		
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . GRAVELINES – GRAVELINES (CI ASPARTAM) DN 80 – D.U.P. de 1991 . BOURBOURG - GRAVELINES DN 150 – D.U.P. de 1991 . GRAVELINES – GRAVELINES (CI ALUMINIUM) DN 150 – D.U.P. de 1991 . GRAVELINES – GRAVELINES (ZI NORD) DN 150 – D.U.P. de 1991 . LOON PLAGE-CALAIS DN 200 et DN 250 – D.U.P. du 20/05/2000	Grt Gaz
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	TOTAL RAFFINERIE DES FLANDRES	Dreal

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Liaison : 225 Kv n°1 BRODE-WARANDE 225 Kv n° 1 DENNA-WARANDE 225 Kv n° 1 GRAND COLOMBIER-WARANDE 225 Kv n° 1 GRAVELINES (CENTRALE)-WARANDE 225 Kv n° 2 GRAND COLOMBIER-WARANDE 225 kv n° 2 GRAVELINES (CENTRALE)-WARANDE 400 Kv n° 1 GRAVELINES (CENTRALE)-WARANDE 400 Kv n° 3 GRAVELINES (CENTRALE)-WARANDE 400 Kv n° 4 GRAVELINES (CENTRALE)-WARANDE 400 Kv n° 5 GRAVELINES (CENTRALE)-WARANDE 400 Kv n° 6 GRAVELINES (CENTRALE)-WARANDE 90 Kv n° 1 LES ATTAQUES-GRAVELINES 90 Kv n° 1 GRANDE SYNTHE-GRAVELINES	Rte
II.2	Utilisation de certaines ressources : communications		
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Lignes : COUDEKERQUE - LES FONTINETTES Voie de service	Sncf
T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome CALAIS DUNKERQUE A.M. du 10/01/1979	
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.N. 40 : 31/08/1872 R.N. 40 : 01/04/1865 R.D. 11: 20/04/1909 Lotissement "Notre Cottage " : 04/10/1972 S.C.I " Les huttes " : 30/12/1974 H.L.M. « Notre Cottage » : 23/01/1976 «Le Cottage Social des Flandres » : 11/12/1975	Conseil Général
EL.9	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL Servitude de passage des piétons Sur le bord de mer	Mer du Nord Sentier de grande randonnée du littoral	Ddtm
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	Déviation de la R.N.1 D.U.P. du 07/08/1974	Dir

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.3	Utilisation de certaines ressources : télécommunications		
PT.1	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques	. Antenne Loon Plage - Dunkerque Port Ouest Cct 0590150001 Décret du 20/02/1985 . Antenne Gravelines - Chem de la Centrale Cct 0590220022 Décret du 14/10/1992 . Antenne Grand Fort Philippe - Cité Bodot Cct 0590220058 Décret du 03/03/1994	Anfr
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des faisceaux hertziens contre les obstacles	. Antenne Loon Plage - Dunkerque Port Ouest Cct 0590150001 Décret du 18/01/1985 . Antenne Gravelines - Chem de la Centrale Cct 0590220022 Décret du 16/11/1987 . Antenne Dunkerque - Tour du Reuze Cct 0590060003 Décret du 20/11/1992	
IV -	Sécurité		
PM3	RISQUES TECHNOLOGIQUES Servitudes de protections des Risques Technologiques	. Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Établissement BASF Agri Production Gravelines A.P. du 17/12/2010 . Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Établissement Aluminium Dunkerque situé sur les communes de Loon-Plage et Gravelines A.P. du 12/04/2012 . Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Établissement Total Raffinage France - Dépôt des Appontements Pétroliers des Flandres (APF) situé sur les communes de Loon-Plage et Gravelines A.P. du 21/02/2013	Dreal
V -	Salubrité		
	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetières civils et militaires	Commune
		La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	

Pour les adresses des gestionnaires, voir liste ci-jointe

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Leffrinckoucke - 59340
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 4ème section des wateringues : Fosse n°7 de Rosendaël, Zeegracht , Houdehave, Snackedyck, Duneleet, Branche Duneleet, Vlitterleet Snackedyck A.P.du 22/10/1963	Ddtm
I.2 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.2	SITES NATURELS ET URBAINS Servitude de protection des sites naturels	Site des Dunes de Flandre Maritime S.Ins.du 25/02/1972 S.Cl.du 31/08/1978	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : .CAPPELLE LA GRANDE-LEFFRINCKOUCKE DN 250 LEFFRINCKOUCKE-LEFFRINCKOUCKE (CI Ascometal) DN 150 Arrêté du 16/04/1985	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : . LES DUNES-GRANDE SYNTHÉ-QUATRE ECLUSES n° 1 225 kV . COUDEKERQUE-LES DUNES-GRANDE SYNTHE n° 1 90 kV	Rte
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc GRANDE SYNTHÉ-LES DUNES et Antennes Décret N° 91 - 1147 du 14/11/1991	Dreal
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne : DUNKERQUE - BRAY DUNES Voies de service	Sncf
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 79 : A.P. du 22/04/1909	Conseil Général
EL.9	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL Servitude de passage des piétons sur le bord de mer	Sentier de Grande Randonnée du Littoral (G.R)	Ddtm
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	D 601	Dir

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Loon -Plage - 59359
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 1ère Section des Wateringues : Schelvliet, Rollegracht, 1er Repdyck du Rollegracht, 2ème Repdyck du Rollegracht, 3ème Repdyck du Rollegracht, Branche du Repdyck, 4ème Repdyck du Rollegracht, 3ème Repdyck du Rollegracht Scapgracht, Grand Denna, Repdyck du Grand Denna, Branche du Grand Saint Willebrode au Grand Denna, Petit Denna, Repdyck du Petit Denna à l'Ouest, Repdyck du Petit Denna à l'Est La Madame, Repdyck de la Madame, Repdyck de la Madame au Schapgracht, Branche du Repdyck, 2ème Repdyck de la Madame au Schapgracht, Abeelgracht, Boomgracht, 2ème Repdyck du Grand Denna, Branche du Repdyck 23, Aven, Ancien Aven, Riethouck , Hellegracht, Repdyck du Nord à Gracht à l'Aven, Schemmen Gracht, Soudgracht, Repdyck du Soudgracht, Mardyckgracht, Westhouck, Noortgracht A.P. du 22/01/1963	Ddtm
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.1bis	HYDROCARBURES LIQUIDE Servitude de protection des pipe-lines	SRD DUNKERQUE	Dreal
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisation : . LOON PLAGES-LOON PLAGES (CI RYSSSEN DN 100 . LOON PLAGES-DUNKERQUE (CI TOTAL) DN 200 . LOON PLAGES-CALAIS – DN 250 . LOON PLAGES6DUNKERQUE – DN 300 BROUCKERQUE-LOON PLAGES – DN 400 . LOON PLAGES-PITGAM (HAUTS DE FRANCE 2 RNE) -DN 900 . LOON PLAGES-CUVILLY (HAUTS DE FRANCE 1 RNE) – DN1 100 . LOON PLAGES CI RYSSSEN (poste en service)	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : . GRANDE SYNTHE-WESTHOUCK (COPENOR G.I.E.) n° 1 225 kV . GRANDE SYNTHE-HOLQUE n°1 225 kV . GRANDE SYNTHE-WARANDE n°1 225 kV . GRANDE SYNTHE-WARANDE n°3 225 kV . GRANDE SYNTHE-GRAVELINES n° 1 90 Kv	Rte
15	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc : DENAIN - DUNKERQUE et Antenne Raccordement Azoduc SOLLAC - MARDYCK aux Ex Ets DUPONT DE NEMOURS	Dreal

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Loon -Plage - 59359
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne : . COUDEKERQUE-BRANCHE - LES FONTINETTES . Voies de service	Sncf
T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome de CALAIS-DUNKERQUE Arrêté ministériel du 10/01/1979	
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	. R.D. 1 (Rue de Mardyck) Arrêté du 25/04/1895 . R.D. 137 (Rue de la Gare) Arrêté du 02/05/1908 . 62-64 Route Nationale Arrêté du 06/11/1872 . Lotissement «Gai Logis» Arrêté du 13/02/1973 . H.L.M. «Notre Cottage» Arrêté du 26/01/1976 . «Le Cottage Social des Flandres» Arrêté du 07/04/1976	Conseil Général
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	. Pénétrante Est de Dunkerque D.U.P. du 02/08/1974 . RN 316 Voie Express	Dir
II.3 Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.1	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques	. Centre de GRAVELINES - CENTRALE EDF Cct : 0590220022 - Décret du 14/10/1992 . Centre de LOON-PLAGE – DUNKERQUE PORT OUEST Cct : 0590150001 – Décret du 20/02/1985	Anfr
P.T2 LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Centre de DUNKERQUE – TOUR DE REUZE Cct : 0590060003 - Décret du 20/11/1992	Anfr
IV.a Sécurité			
PM3 P.P.R.T.	RISQUES TECHNOLOGIQUES Servitudes de protections des Risques Technologiques	. Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement RYSSSEN ALCOOOLS à LOON-PLAGE A.P. du 27/12/2010 . Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement ALLUMINIUM DUNKERQUE situé sur les communes de Loon-Plage et Gravelines A.P. du 12/04/2012	
V - Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetières civils et militaires	Commune
		La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	

Pour les adresses des gestionnaires, voir liste ci-jointe

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Spycker - 59576
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 2ème section des wateringues : Langhegracht, Bailleuldyck, Wemaersdyck, Duckerdyck, Meulendyck , Embranchement du Grand Sparrewardyck A.P.du 22/10/1963	Ddtm
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.1bis	HYDROCARBURES LIQUIDE Servitude de protection des pipelines	Pipe – Line CAMBRAI – DUNKERQUE	Dreal
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . SPYCKER – GRANDE SYNTHE DN 250 D.U.P. 1975 . EPERLECQUES – COUDEKERQUE BRANCHE	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : . GRANDE SYNTHE – QUATRE ECLUSES n° 1 225 kV . COUDEKERQUE – LES DUNES – GRANDE SYNTHE n ° 90 kV . GRANDE SYNTHE – NOORD (GRACHT) n° 1 90 kV	Rte
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc : DN 200 – PN 64 Arrêté Ministériel du 05/03/2014	Dreal
II.3 Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.2LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des Faisceaux Hertiens contre les Obstacles	Liaison : GRANDE SYNTHE/EDF - CASEL-MONT DE CASSEL Décret du 02/05/1995	Anfr
III - Salubrité			
	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetières civils et militaires La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

Pour les adresses des gestionnaires, voir liste ci-jointe

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de St Georges-sur-l'Aa - 59532
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs : Shlflvliet, Palynckdyck et Repdyck du Cousliet, Petit, Grand et Repdyck Meulengracht , Cousliet, Basse, Haute et Repdyck de la Warande Grachrt, wasches et Repdyck au Cousliet A.P. du 22/10/1963	Ddtm
I.2 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes des monuments historiques	Eglise Saint Georges - Chœur et Tour Cl.M.H.du 25/04/1975	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . BOURBOURG - GRAVELINES DN 150 DUP 1991 . BOURBOURG - SAINT GEORGES DN 150 DUP 1981	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes : . GRANDE SYNTHE-GRAVELINES n°1 90kV . GRAVELINES (centrale)-WARANDE n° 5 et n° 6 400 kV . GRAVELINES (centrale)-WARANDE n° 3 et n° 4 400 kV . GRAVELINES (centrale)-WARANDE n° 1 et n° 2 400 kV . BRODE-WARANDE n° 1 et GRAVELINES (centrale)-WARANDE n° 2 225 kV . DENNA-WARANDE n° 1 et GRAND COLOMBIER-WARANDE n° 1 225 kV . GRAVELINES (centrale)-WARANDE n° 1 et GRAND COLOMBIER-WARANDE n° 2 225 kV . MANDARINS-WARANDE n° 1 et LES ATTAQUES-WARANDE n° 2 400 kV	Rte
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Lignes : . COUDEKERQUE - LES FONTINETTES . Raccordement ferroviaire Sud de DUNKERQUE	Sncf

Délégation Territoriale des Flandres
 Commune de St Georges-sur-l'Aa - 59532
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.3	Utilisation de certaines ressources : télécommunications		
PT.1	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques	Centre de BOURBOURG EDF cct : 05922054 Décret du 18/04/1995 Centre de BOURBOURG cct: 05922023 Décret du 14/10/1992 Centre de GRAND FORT PHILIPPE cct : 05922058 Décret du 03/03/1994	Anfr
V -	Salubrité		
	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetières civils et militaires La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires, voir liste
 ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Teteghem59588
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1	Conservation du Patrimoine Eaux		
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 4ème Section : Canal des Moères Watergang de La Chapelle Leedyck Nackedyck Quequebecque Branche de Zeegracht Zeegracht 2ème branche du Zeegracht Duneleet Ancien Canal des Chats Stynckaert Vliterleet Branche du Verterleet Snackerdyck (branche) A.P. du 22/10/1963	Ddtm
II.1	Utilisation de certaines ressources : énergie		
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . COUDEKERQUE-HOYMILLE DN 200 D.U.P. 1988 . CAPELLE LA GRANDE-LEFFRINCKOUCKE DN 250 D.U.P. 1980	Grt Gaz
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des Lignes haute-tension	Lignes . LES DUNES - GRANDE SYNTHÉ - QUATRE ECLUSES n° 1 225 Kv . COUDEKERQUE - LES DUNES - GRANDE SYNTHÉ n° 1 90 kV	Rte
I5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc DN 200 PN 64 Arrête Ministériel du 05/03/2014	Dreal
II.2 -	Utilisation de certaines ressources : communications		
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne : DUNKERQUE – BRAY-DUNES	SnCF
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 204 Décret du 28/09/1910 R.D. 2 Décret du 21/05/1878	Conseil Général
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	Déviations de la R.D. 947 D.U.P. du 13/11/1980	Dir

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Teteghem59588
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
III -	Salubrité		
	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière civil La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
voir liste ci-jointe**

Délégation Territoriale des Flandres
Commune de Zuydcoote - 59668
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.3	DISPOSITIFS D'IRRIGATION Servitude de protection des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissements	Watergangs de la 4eme section des Wateringues : Houdehave Fossé de séparation A. P. du 22/10/1963	Ddtm
I.2- Conservation du Patrimoine Naturel			
AC.3	RESERVES NATURELLES Servitude de protection des réserves naturelles	Réserve naturelle de la Dune Marchand 83 ha Décret du 01/10/1990	Dreal
I.3 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.2	SITES NATURELS ET URBAINS Servitude de protection Des sites naturels	Site des dunes de Flandre Maritime S. Ins. du 25/02/1972 S. Cl. du 31/08/1978	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : communications			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des Lignes ferroviaires	Ligne : DUNKERQUE - BRAY DUNES	Snfcf
EL.9	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL	Mer du Nord Sentier de grande randonnée du littoral	Ddtm
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	D 601	Dir
III Salubrité			
	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetières civils et militaires La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune Onac

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**